



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
31 août-4 septembre 2020, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Ouganda
(2021-2025)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | 2 |
| II. Priorités du programme et partenariats | 4 |
| III. Administration du programme et gestion des risques | 8 |
| IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme | 9 |
| Annexe | |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouganda (2021-2025) | 11 |



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. L'Ouganda a réalisé des progrès impressionnants dans sa transformation socioéconomique, gardant pour ambition de devenir une société moderne et prospère, comme le préconisent le programme Vision 2040 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il s'est engagé à mettre en œuvre. Ces 10 dernières années, son produit intérieur brut (PIB) a doublé, passant de 17,2 milliards de dollars en 2010 à 34,4 milliards de dollars en 2019. L'espérance de vie est passée de 54,5 ans en 2012 à 64 ans en 2017. Le taux d'alphabétisation a bondi de 70 à 74 % entre 2012-2013 et 2016-2017. Ces réalisations sont le fruit de politiques monétaires et budgétaires saines, d'une paix et d'une sécurité durables et d'investissements dans les éléments fondamentaux définis dans le deuxième plan de développement national (2016-2020). L'Ouganda est en bonne voie pour consolider les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre du troisième plan national de développement (2021-2025).

2. Le pays offre de vastes possibilités qui peuvent profiter à tous les Ougandais, en particulier à la population jeune et dynamique, sachant que plus de 80 % des habitants ont moins de 35 ans. La Zone de libre-échange continentale africaine pourrait permettre de réorienter la stratégie d'industrialisation du pays et de créer un écosystème commercial souple dans des secteurs à forte valeur ajoutée tels que l'agriculture, le tourisme et l'industrie extractive. Si elles sont bien exploitées, ces conditions favorables pourraient faire de l'Ouganda un des centres de production alimentaire du continent. La position géographique du pays dans la région des Grands Lacs lui donne la possibilité de surmonter des difficultés transfrontalières liées au commerce, à la gestion des ressources naturelles, à la paix et à la sécurité. Le cadre de développement économique local a pour objet de faire progresser un développement durable qui profite à tous.

3. Le troisième plan national de développement, axé sur la croissance inclusive, la gouvernance transformationnelle, les ressources naturelles et l'environnement, tient compte des objectifs de développement durable et confère au PNUD un rôle unique en tant que partenaire essentiel à la réalisation du programme transformationnel. L'appui consultatif apporté par le Programme à l'exécution du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) concerne : le renforcement de la participation stratégique du système des Nations Unies pour le développement à la formulation du troisième plan national de développement ; l'encadrement dans plusieurs domaines thématiques du bilan commun de pays. L'élaboration du Plan-cadre, coordonnée par le bureau de la Coordinatrice résidente, a reçu du PNUD un soutien technique et financier. Le Plan-cadre prévoit une action dans trois domaines stratégiques : a) une gouvernance inclusive et porteuse de changement ; b) une prospérité partagée dans un environnement sain ; c) le bien-être des populations et la résilience.

4. Bien que l'Ouganda soit en bonne voie pour concrétiser ses ambitions à long terme, plusieurs problèmes structurels de développement persistent, auxquels s'ajoutent les effets à long terme sans précédent de la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne le Plan-cadre de coopération, en collaboration avec le système des Nations Unies et ses partenaires, le PNUD est stratégiquement positionné pour aider le Gouvernement à relever les trois défis clés ci-après.

5. *Les problèmes de gouvernance pourraient entraver les progrès du développement.* Si des progrès ont été réalisés en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice, les institutions garantes de l'ordre public, les réformes de la gestion des finances publiques, la coordination sectorielle ainsi que la paix et la sécurité, il reste des défis importants à relever, notamment : la

lenteur des progrès dans l'exécution du programme, due au fait que les institutions publiques fonctionnent de manière cloisonnée ; des faiblesses dans la coordination institutionnelle qui pourraient compromettre l'efficacité d'une intervention de l'ensemble du Gouvernement face aux crises ; le retard pris dans l'adoption de la gouvernance électronique devant faciliter le développement du secteur privé et favoriser la transparence, l'intégrité, la responsabilité et l'administration de la justice ; les lacunes dans l'application des politiques et des lois ; les faiblesses dans la prestation des services publics ; le manque de moyens donnés aux administrations locales pour faire efficacement progresser le développement économique local.

6. Bien que le rôle transformateur des technologies numériques soit reconnu, l'adoption de la gouvernance électronique a été lente, ce qui a conduit à une diffusion limitée de ce mode de gouvernance dans les modèles de fonctionnement du service public et du secteur privé. Toutefois, il existe des possibilités à exploiter qui pourraient inspirer une gouvernance inclusive et porteuse de changement. Le troisième plan national de développement met en avant le fait qu'il faut tirer parti des solutions numériques pour créer des plateformes dynamiques de gouvernance et de commerce électroniques et qu'il importe de mettre en place des capacités de résilience aux catastrophes à tous les niveaux.

7. *La transformation structurelle ne progresse que lentement.* La lenteur des progrès dans les secteurs à fort impact tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et le tourisme, associée à la faiblesse des chaînes de valeur, a entravé les gains de productivité, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et les changements structurels, d'où une croissance non créatrice d'emplois : plus de 90 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans occupent un emploi informel, les femmes et les hommes étant touchés de la même manière. L'augmentation récente de la pauvreté s'accompagne d'une croissance des inégalités des revenus, à un taux annuel de 0,3 %, qui touche de manière disproportionnée les régions du nord et de l'est, ce qui entraîne une plus grande exclusion des gains du développement humain, en particulier chez les personnes vulnérables. En 2019, l'indice de développement humain de l'Ouganda a chuté de près de 27 % en raison des inégalités. La pandémie de COVID-19 devrait provoquer une baisse de la croissance, qui passerait des 6,3 % prévus à 4,6-5,1 % en 2019-2020, et faire plonger au moins 2,6 millions de personnes dans la pauvreté.

8. *La recherche du développement économique entraîne la détérioration de l'environnement.* La dégradation des écosystèmes due, en partie, à des pratiques agricoles non durables, à l'augmentation de 94 % de la demande de combustible des ménages, aux menaces qui pèsent sur la couverture forestière et à l'urbanisation rapide (à un taux de 5,2 % par an), a accru la pression sur les ressources naturelles telles que les zones humides urbaines. L'Ouganda est le 14^e pays le plus vulnérable au monde et le 49^e pays le moins prêt à s'adapter aux changements climatiques, sachant qu'environ 7 et 40 % de ses terres sont respectivement fortement ou modérément susceptibles d'être touchées par des inondations et la sécheresse, principalement dans les régions de l'est et du nord. Une gestion non durable des écosystèmes pourrait gravement nuire aux personnes pauvres, en particulier les femmes, dont les activités dépendent en grande partie de la nature.

9. Le PNUD dispose d'avantages comparatifs pour compléter les efforts faits par le système des Nations Unies pour le développement. Premièrement, sa valeur ajoutée repose sur son statut de principal organisme de développement au niveau mondial, ses solutions de développement types et intégrées et son projet repositionné pour l'Afrique. Deuxièmement, le PNUD fait fond sur l'expérience et les résultats de développement obtenus au cours de la période couverte par le précédent programme de pays (2016-2020), notamment : un encadrement solide de la restauration des zones humides et de la couverture forestière ; la relance du débat sur la transformation

structurelle par l'industrialisation ; le renforcement des systèmes de gouvernance. Troisièmement, il tire parti de son Réseau mondial pour les politiques pour fournir des conseils spécialisés. Quatrièmement, il continuera de favoriser l'intégration des mesures d'accélération et des politiques relatives aux objectifs de développement durable. Il joue le rôle de chef de file pour deux des cinq réalisations du Plan-cadre de coopération, dans les domaines de la *gouvernance* et des *ressources naturelles*.

10. S'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation indépendante du programme de pays, la priorité sera donnée à l'exécution de programmes plus stratégiques, l'accent étant mis sur quelques domaines pour obtenir des résultats à grande échelle et sur une collaboration plus en aval pour renforcer la mise en œuvre au niveau local. Pour ce faire, le PNUD tirera parti de la dynamique et de la visibilité créées dans les domaines de l'exécution en amont et en aval des projets concernant l'environnement et les ressources naturelles, de l'amélioration de la planification du développement par les administrations, de l'intégration des objectifs de développement durable et du soutien au renforcement de la résilience.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Le programme de pays, élaboré au moyen d'un processus consultatif et en conformité avec le troisième plan national de développement, le Plan-cadre de coopération, le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et les objectifs de développement durable, contribuera à trois résultats de développement interdépendants et se renforçant mutuellement : *une gouvernance inclusive et porteuse de changement ; une croissance durable profitant à tous ; la gestion durable des ressources naturelles et la résilience du développement*. Ces résultats seront atteints grâce : au renforcement du système de gouvernance dans les secteurs public et privé, qui constitue le pilier central de la réalisation ; au renforcement des systèmes de protection sociale ; à l'exploitation de solutions fondées sur la nature, de l'innovation, de la technologie et des modèles de fonctionnement inclusifs aux fins de la création d'emplois décents, de l'industrialisation, de l'ouverture de possibilités économiques et de l'amélioration des moyens de subsistance ; à l'amélioration de l'adaptation aux changements climatiques et aux risques de catastrophe ; à la garantie d'un accès durable aux services énergétiques.

12. Le PNUD adoptera des stratégies qui intègrent l'égalité des genres dans sa programmation afin de garantir un impact durable et de donner suite au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des partenariats seront établis avec des institutions financières internationales et des organismes multilatéraux et bilatéraux afin de débloquer des capitaux nationaux publics et privés pour transformer les normes juridiques, politiques et sociales et générer des effets durables sur l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes.

13. Le PNUD s'acquittera de sa mission de coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement en prenant les mesures suivantes : a) fournir des plateformes et des services intégrés pour encourager la réalisation des objectifs de développement durable ; b) favoriser la mise en place d'un écosystème de données intégré ; c) mobiliser des modes de financement novateurs au service des objectifs, notamment au moyen du cadre national de financement intégré ; d) contribuer à la création de voies de développement innovantes avec l'aide du laboratoire d'accélération ; e) promouvoir des solutions numériques ; f) organiser le transfert de connaissances et de technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; g) négocier des partenariats avec des acteurs non étatiques ;

h) faciliter l'analyse et la programmation pendant et après la pandémie de COVID-19 afin d'appuyer le relèvement et le renforcement de la résilience.

Gouvernance inclusive et porteuse de changement

14. En vue de concrétiser toutes les priorités, il sera indispensable que le PNUD renforce l'infrastructure de gouvernance dans les secteurs public et privé et dans les secteurs dont les fonctions sont essentielles au programme de développement national. L'accent sera mis sur l'exécution des réformes du secteur public, de façon à renforcer la cohérence institutionnelle, sur la création de liens pour stimuler la compétitivité du secteur privé et sur la mise en place et l'institutionnalisation de systèmes de gouvernance électronique dans le secteur public aux fins de l'efficacité de la coordination, de la transparence et de l'application du principe de responsabilité aux niveaux national et local. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de solutions numériques dans la fourniture de services de justice en ligne de haute qualité. Le PNUD renforcera la coordination institutionnelle afin d'améliorer la gestion des crises et la réalisation des objectifs de développement durable.

15. Le précédent programme de pays sera mis à profit pour améliorer la qualité de la démocratie en soutenant le cycle électoral aux fins d'élections transparentes, inclusives et pacifiques et en promouvant les réformes électorales dans la période qui suivra les élections. Les fonctions du Parlement et du pouvoir judiciaire seront renforcées en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité et l'engagement civique et des dialogues nationaux viendront promouvoir des valeurs positives, une évolution des mentalités et la participation effective des jeunes et des femmes.

16. L'infrastructure nationale pour la paix, la sécurité et la résolution et la gestion des conflits sera renforcée, notamment en coopération avec les chefs traditionnels, culturels et religieux et l'industrie de la création, en partie par la promotion du dialogue. Le PNUD encouragera des stratégies fondées sur des valeurs quant à la paix et au développement, au renforcement de la résilience et à la réalisation des objectifs de développement durable. Les défis de la gouvernance transfrontières, y compris la prévention de l'extrémisme violent, les conflits liés aux ressources naturelles et les migrations, seront abordés dans le cadre d'une programmation transfrontalière, en partenariat avec le système des Nations Unies pour le développement, les partenaires de développement et les organisations de la société civile.

17. Le PNUD travaillera en partenariat avec les organismes des Nations Unies compétents pour favoriser la démocratie, la paix, la justice, la sécurité, le renforcement de la résilience, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Les partenariats avec l'Autriche, le Danemark, l'Union européenne, l'Islande, l'Irlande, la Corée du Sud, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Agence des États-Unis pour le développement international et d'autres seront approfondis.

18. S'appuyant sur la stratégie de partenariat du Bureau régional pour l'Afrique, le PNUD établira un réseau de personnes influentes dans le domaine du développement afin d'orienter la programmation, d'appliquer des approches axées sur les droits de la personne, de faire progresser la numérisation et l'innovation, d'intégrer les questions liées au VIH/sida et d'améliorer la gestion des risques de catastrophe. Il s'appuiera sur trois outils clés : son laboratoire d'accélération, pour explorer des solutions innovantes ; la dématérialisation ; la mise en place de mécanismes de financement novateurs pour transposer à plus grande échelle les solutions éprouvées.

19. En vue d'accélérer les progrès en matière d'égalité des genres, le PNUD investira dans des initiatives qui ont les objectifs suivants : supprimer les obstacles

structurels à l'autonomisation économique, à la participation politique et sociale et au leadership des femmes ; prévenir et combattre la violence fondée sur le genre ; améliorer l'intégration de l'égalité des genres dans la gestion des ressources naturelles et la préparation aux catastrophes ; appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Croissance durable profitant à tous

20. Le PNUD s'efforcera de renforcer les partenariats avec les agences bilatérales, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies compétents afin de faciliter l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies qui favorisent la transformation structurelle compte tenu des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine. Faisant fond sur la contribution stratégique qu'il a apportée à la relance du débat sur l'industrialisation, il approfondira les partenariats avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Centre du commerce international afin de concevoir des cadres solides pour guider l'ensemble de l'écosystème.

21. Le PNUD axera ses travaux sur la correction des contraintes structurelles entravant la construction de chaînes de valeur solides et intégrées dans les secteurs agricole, touristique et minier, en mettant l'accent sur les acteurs économiques locaux et les microentreprises et petites et moyennes entreprises travaillant dans les produits de base et les services et en ciblant les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les réfugiés, y compris les groupes vulnérables. L'objectif est de renforcer les instances multipartites pour faciliter la collaboration entre les chaînes de valeur et au sein de celles-ci. En partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, les acteurs du programme promouvront des modèles de fonctionnement durables et inclusifs et contribueront à la numérisation des chaînes de valeur, à l'amélioration des compétences numériques, à l'inclusion financière, à la mobilisation de capitaux privés et au financement de l'atténuation des risques. Le PNUD encouragera l'innovation, promouvra l'égalité des genres, fera progresser les réformes qui garantissent des retombées sociales et environnementales et renforcera la résilience des entreprises aux chocs, en tirant des leçons de la pandémie de COVID-19. Ces interventions faciliteront la création d'emplois productifs et ouverts aux femmes et aux jeunes et contribueront grandement à faire progresser le programme concernant le secteur manufacturier.

22. Le PNUD contribuera à renforcer les moyens dont ont besoin les administrations locales en matière de planification, de coordination, de renforcement des capacités des populations locales, de suivi et d'évaluation dans le cadre de la politique de développement économique local. Il favorisera également la mise en place des systèmes de gouvernance électronique, continuant d'encourager l'élargissement de ces derniers. L'avantage comparatif de plusieurs acteurs sera mis à profit dans la définition de ce programme.

23. Le PNUD s'associera au secteur privé pour : a) aider les jeunes entrepreneurs à innover et à développer et à diversifier leurs entreprises ; b) encourager l'adoption de modèles de fonctionnement innovants et inclusifs ; c) permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises appartenant à des jeunes de se remettre de la pandémie de COVID-19 et d'autres chocs ; d) favoriser les forums rassemblant les acteurs de l'écosystème tels que YouthConnekt. Il s'appuiera sur des solutions innovantes telles que son label égalité des sexes, qui a été adopté par 45 entreprises. Il resserra les partenariats avec la Private Sector Foundation Uganda, les banques et

les associations bancaires, les sociétés coopératives d'épargne et de crédit et les plateformes d'investissement, de commerce et de produits de base.

Gestion durable des ressources naturelles et résilience du développement

24. Étant donné que les secteurs prioritaires susmentionnés dépendent en grande partie des ressources naturelles, le PNUD investira dans le maintien des acquis du développement et dans le renforcement de la résilience en protégeant les écosystèmes.

25. Les capacités de gouvernance environnementale et de gestion des ressources naturelles seront renforcées, permettant une participation égale des femmes et des hommes. Les activités menées au titre de cet objectif seront mises en lien avec celles relevant du domaine prioritaire de la *gouvernance inclusive et porteuse de changement*. Le soutien sera axé sur : la gestion durable et intégrée des terres et la restauration des paysages dégradés, y compris l'adoption de mesures d'incitation à la restauration des écosystèmes dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil ; la capacité des administrations nationales et locales et des institutions culturelles et religieuses de gérer les ressources naturelles ; la participation citoyenne équitable entre les genres à la gestion de l'environnement et à la résilience des populations. Des modèles de fonctionnement seront élaborés de façon à favoriser la restauration des écosystèmes et l'accès équitable aux richesses naturelles et aux avantages qui en découlent et des mesures d'incitation seront prises pour que le secteur privé offre des possibilités d'emploi, en particulier aux groupes vulnérables.

26. Afin de *promouvoir l'accès à l'énergie renouvelable à un prix abordable dans les collectivités rurales et urbaines mal desservies*, le PNUD encouragera le recours à des technologies innovantes d'énergie propre hors réseau pour la cuisine et l'éclairage au profit des petites entreprises et des femmes et des jeunes entrepreneurs ainsi qu'aux fins de la prestation de services dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il appuiera en particulier : des modes de financement innovants et inclusifs tels que l'agrégation des données financières et l'utilisation de la technologie numérique pour les petites technologies énergétiques à faible intensité de carbone ; la réduction des risques liés à l'investissement du secteur privé dans des solutions décentralisées de gestion de l'énergie et des déchets ; la mise à l'essai de technologies et des modèles de fonctionnement. Il fera fond sur son initiative Promesse climatique pour soutenir la plateforme d'agrégation des données climatiques, l'initiative solaire Pay-Go et la concrétisation de la contribution déterminée au niveau national. Des instances multipartites permettront de déployer les solutions énergétiques à plus grande échelle.

27. *La résilience au climat et aux risques de catastrophe* sera renforcée de façon à : lutter contre les facteurs de risques de catastrophe ; renforcer les institutions de gouvernance des risques ainsi que les lois, les politiques, les stratégies et le financement s'y rapportant ; prendre en compte la nécessité de réduire les risques de catastrophe dans les programmes de développement, y compris au niveau des administrations locales ; rendre plus équitables l'accès et le recours des femmes et des hommes aux informations, aux produits et aux services relatifs aux catastrophes et au climat qui permettent une alerte et une action rapides. Des solutions et des technologies fondées sur la nature seront encouragées pour réduire la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et promouvoir l'adoption d'innovations en matière de transfert des risques climatiques et des risques de catastrophe en tirant parti de la coopération Sud-Sud avec l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et d'autres pays. La coordination, la planification des interventions d'urgence et les secours en cas de catastrophe seront renforcés aux niveaux national et local, notamment au niveau du Centre national de coordination et d'opérations d'urgence, de façon à ce que le pays puisse faire face à des catastrophes telles que la pandémie de COVID-19, les nuées de criquets et les inondations.

28. Le programme contribuera à renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales de financement de projets en faveur de l'environnement, telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, y compris l'entité permettant d'accéder directement aux ressources financières de ce dernier en Ouganda. De nouveaux partenariats stratégiques seront noués avec la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale dans le domaine de la résilience climatique et avec l'Organisation mondiale de la Santé en ce qui concerne la lutte contre la COVID-19 et la cybersanté. Le PNUD poursuit sa collaboration avec des partenaires de développement tels que le DFID, l'Italie et la Norvège. Les partenaires non traditionnels, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les fondations et les institutions régionales concernées seront également mobilisés. La collaboration transfrontalière s'appuiera sur les initiatives actuellement menées par le Programme et d'autres partenaires en matière de ressources transfrontières.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe d'une partie du programme ou de la totalité en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies afin de gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Toute perturbation des élections générales prévues en 2021 pourrait retarder l'exécution du programme et les interventions visant à répondre aux besoins post-électorales. Des investissements seront réalisés en coopération avec des partenaires de développement afin de renforcer la capacité des acteurs étatiques et non étatiques de promouvoir des élections transparentes, inclusives, crédibles et pacifiques et de tirer parti des systèmes mis en place dans le cadre du programme précédent aux fins de l'égalité des genres, de la prévention des conflits et de la résolution des différends. Les retards de mise en œuvre pourraient être en partie rattrapés au moyen d'une exécution directe et de stratégies accélérées.

32. Pour s'attaquer aux problèmes de corruption dans le secteur public qui entravent l'exécution des programmes, le PNUD mettra à profit ses investissements passés dans la numérisation des systèmes et des processus afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'application du principe de responsabilité.

33. Le PNUD mettra à jour son plan de mobilisation des ressources et de communication et diversifiera son portefeuille de projets. Un nouveau plan de viabilité financière sera mis en œuvre conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration. Les coûts afférents aux instruments de programmation conjointe de l'ONU et les coûts engagés par le PNUD au titre des activités de développement seront imputés aux projets concernés.

34. En cas de manque de moyens aux niveaux national et local, le PNUD complètera la réalisation nationale avec d'autres modalités d'exécution et renforcera les capacités dont dispose le pays pour mettre en œuvre les programmes. La mobilisation de plusieurs partenaires de réalisation stratégiques garantira l'efficacité du programme dans les domaines à fort impact. Des dialogues sur l'exécution du programme seront

régulièrement tenus avec les partenaires pour suivre les progrès et favoriser l'inclusion et la responsabilité mutuelle.

35. Afin d'atténuer tout risque de réputation lié à la collaboration avec des organisations du secteur privé et de la société civile, une diligence raisonnable sera exercée et les principes du Pacte mondial des Nations Unies seront appliqués de façon à garantir la sélection d'institutions capables d'obtenir efficacement les résultats recherchés par le programme.

36. Le programme sera révisé régulièrement afin de réduire au minimum les effets des chocs tels que ceux résultant de la pandémie de COVID-19.

37. En vue d'atténuer les risques sociaux ou environnementaux, le PNUD appliquera ses normes sociales et environnementales et les principes de son mécanisme de responsabilité. L'alerte rapide, le suivi des risques et l'analyse des risques tenant compte des questions de genre et des conflits seront intégrés dans la conception et l'exécution des projets.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

38. Le suivi et l'évaluation seront alignés sur le Plan-cadre de coopération, le troisième plan national de développement et le plan stratégique du PNUD (2018-2021). Comme suite aux évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD s'attachera à définir des résultats et des données référence et à trouver des sources de données fiables qu'il puisse utiliser. Le suivi et l'évaluation seront effectués conformément au Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement et aux directives sur l'évaluation du PNUD (2019).

39. Le PNUD s'appuiera sur des sources de données telles que le Bureau de statistique ougandais, les rapports sur le développement humain et des rapports mondiaux crédibles. Les données seront ventilées chaque fois que cela sera approprié et possible. Le PNUD, le laboratoire Pulse Lab et les partenaires renforceront le système statistique national et les capacités des institutions de recherche et des universités afin de faciliter les évaluations et fourniront des données factuelles et tenant compte des questions au genre qui éclaireront la prise de décision et favoriseront un développement porteur de changement. Les responsables s'attacheront à obtenir des informations sur davantage de cibles des objectifs de développement durable et à améliorer la qualité, la fiabilité, l'exhaustivité et la rapidité de l'obtention des données ventilées.

40. Le PNUD participera aux groupes chargés du suivi des résultats du Plan-cadre de coopération afin de contrôler les indicateurs, notamment au moyen du système de gestion de données électroniques de l'ONU. Le marqueur genre sera utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer l'intégration des questions de genre dans la planification et la prise de décisions. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les vérifications ponctuelles et les audits des comptes compléteront les activités de suivi du programme menées régulièrement avec les parties prenantes. Le plan d'évaluation approuvé servira de base aux évaluations décentralisées, à la prochaine évaluation indépendante du programme de pays et à l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies.

41. Des études pluriannuelles viendront étayer les rapports sur le niveau de pauvreté national, le développement humain et les progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable. Les enseignements à retenir seront utilisés aux fins de la programmation. Les résultats porteurs de transformation seront communiqués dans le cadre d'exemples de réussite et de récits tirés de la vie réelle, par l'intermédiaire de

plateformes innovantes et adaptées. Au moins 5 % des contrats établis dans le cadre du programme concerneront le suivi et l'évaluation ainsi que l'établissement des coûts directs des projets, calculés et convenus avec le Gouvernement, 1,5 % seront consacrés à la communication et 1,5 % à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, une attention particulière étant accordée au renforcement des capacités du personnel et des partenaires en matière de gestion axée sur les résultats, de gestion financière et de gestion des connaissances.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouganda (2021-2025)

Priorités du pays : Objectif n° 2 du troisième plan national de développement : Renforcer le secteur privé en vue de créer des emplois

Objectif n° 4 du troisième plan national de développement : Accroître la productivité et le bien-être de la population

Objectif n° 5 du troisième plan national de développement : Renforcer le rôle de l'État dans le développement

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2025, l'Ouganda dispose de systèmes de gouvernance inclusifs et respectant le principe de responsabilité et la population est mobilisée et dotée des moyens nécessaires et jouit du respect des droits de la personne, de la paix, de la justice et de la sécurité (objectifs de développement durable connexes : 1 à 17)

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|---|--|---|--|---|
| <p>Indicateurs</p> <p>1. Dépenses publiques primaires en proportion du budget approuvé, par secteur (indicateur 16.6.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 90,2 %</p> <p>Niveau cible : 98 %</p> <p>2. Proportion de femmes et de jeunes occupant des postes électifs à différents niveaux (indicateurs 5.5.1, 5.5.2 et 16.7.1 relatifs aux objectifs de développement durable ; indicateur 2.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique) : a) Parlement, b) conseils locaux (niveaux 1 à 5)</p> <p>Niveau de référence : femmes : a) 35 %, b) 41,4 % ; jeunes : a) 1,1 %, b) 11,56 %</p> | <p>Source : rapport sur l'exécution du budget</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère des finances, de la planification et du développement économique</p> <p>Source : rapport de l'Union interparlementaire sur les élections générales</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entités responsables : Parlement ougandais, Commission électorale, Bureau de statistique ougandais, Ministère des administrations locales (relevé de statistiques)</p> | <p>Produit 1.1. Les institutions et les systèmes aux niveaux national et infranational ont les moyens d'assurer une prestation de services efficace et responsable conformément aux obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux (produits 1.2.1, 2.2.1 et 2.2.2 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>1.1.1. Nombre de cadres stratégiques et juridiques élaborés aux niveaux national et infranational en faveur de l'égalité des chances, d'une croissance qui profite aux pauvres et d'un développement durable (cibles 5.1, 5.2 et 10.3 et objectif 16 du Programme 2030)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 5 ; Source : rapport annuel du secteur de la justice et du maintien de l'ordre ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.1.2. Pourcentage d'administrations locales montrant une amélioration dans l'évaluation annuelle des performances</p> <p>Niveau de référence (2020) : 58 % ; Niveau cible : 80 % ; Source : rapport d'évaluation des performances du Ministère des administrations locales ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.1.3. Nombre d'institutions démocratiques ciblées disposant de systèmes de cybergouvernance fonctionnels favorisant l'efficacité et la responsabilité (indicateur 17.15.1 et cible 17.8 relatifs aux objectifs de développement durable)</p> | <p>Organisations de la société civile</p> <p>Ministères, départements et agences</p> <p>Médias</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Partenaires de développement</p> | <p>Ressources ordinaires : 12 900 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 16 371 848</p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|---|--|--|---|
| <p>Niveau cible : femmes : a) 38 % ; b) 44 % ; jeunes : a) 2 %, b) 15 %</p> | <p>Sources : rapport de la Fondation Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, rapports de la Banque mondiale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Fondation Mo Ibrahim</p> | <p>Niveau de référence (2020) : 1 ; Niveau cible : 3 ; Source : rapports de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.2. La capacité des personnes, en particulier des groupes marginalisés et vulnérables, de participer à la gouvernance et au développement à tous les niveaux et d'en tirer profit est renforcée (produits 2.2.2 et 2.2.3 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>1.2.1. Taux de participation électorale par catégorie d'électeurs (jeunes, personnes handicapées, personnes âgées) et par niveau électoral, ventilé par sexe (indicateur 16.8.1 relatif aux objectifs de développement durable ; troisième plan national de développement)</p> <p>Niveau de référence (2016) : élections nationales : 67,61 % ; élections aux conseils locaux : 46 %</p> <p>Niveau cible : élections nationales : 72 % ; élections aux conseils locaux : 75 % ; participation des groupes visés (jeunes, personnes handicapées, personnes âgées) : 70 %, soit au moins 68 % des femmes et 72 % des hommes</p> <p>Source : rapport de la Commission électorale sur les élections générales</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.2.2. Nombre d'institutions non étatiques ciblées disposant de davantage de moyens pour mener des activités de sensibilisation et pour participer à la révision et à la réforme de la législation et des politiques de gouvernance et de développement aux niveaux national et infranational</p> <p>Niveau de référence (2019) : 3 ; Niveau cible : 10 ; Source : rapport de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.2.3. Nombre d'institutions démocratiques (Commission électorale, Commission des droits de la personne, Parlement) qui satisfont aux critères minimums de performance des fonctions essentielles (indicateur 16.a.1 relatif aux objectifs de développement durable ; produit 2.2.2 modifié du plan stratégique)</p> | <p>Organisations de la société civile</p> <p>Ministères, départements et agences</p> <p>Médias</p> <p>Secteur privé</p> <p>Commission des droits de la personne</p> <p>Commission électorale</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|---|--|--|--|---|
| | | <p>Niveau de référence (2020) : 1 ; Niveau cible : 3 ; Sources : rapport de la Commission électorale, rapports de la Commission des droits de la personne ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | | |
| | | <p>Produit 1.3. La capacité des acteurs étatiques et non étatiques de maintenir la paix et la sécurité aux niveaux local, national et régional est renforcée (produits 3.1.1, 3.2.1 et 3.2.2 du plan stratégique)</p> | <p>Ministères, départements et agences Cabinet du Premier Ministre Administrations des districts Organismes des Nations Unies DFID</p> | |
| | | <p>Indicateurs</p> | | |
| | | <p>1.3.1. Mesure dans laquelle une infrastructure pour la paix et la sécurité est fonctionnelle (sur une échelle de 1 à 4) (produit 3.2.1 du plan stratégique)</p> | | |
| | | <p>Niveau de référence (2020) : 3 (partiellement) ; Niveau cible : 4 ; Source : rapport de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | | |
| | | <p>1.3.2. Nombre de mécanismes de résolution des conflits, de médiation et de recherche de consensus aux niveaux national, infranational et régional ciblant les personnes marginalisées, en particulier les femmes et les jeunes</p> | | |
| | | <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 5 ; Sources : secteur de la justice et du maintien de l'ordre, rapport de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | | |
| | | <p>1.3.3. Proportion des circonscriptions ayant accès aux services d'aide juridictionnelle financés par l'État</p> | | |
| | | <p>Niveau de référence (2019) : 39 % ; Niveau cible : 50 % ; Source : rapport annuel du secteur de la justice et du maintien de l'ordre ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | | |
| <p>Priorité du pays : Objectif n° 1 du troisième plan national de développement : Accroître la valeur ajoutée dans les principaux secteurs porteurs de croissance Objectif n° 2 du troisième plan national de développement : Renforcer la capacité du secteur privé de stimuler la croissance et de créer des emplois Objectif n° 3 du troisième plan national de développement : Consolider et augmenter les stocks et accroître la qualité des infrastructures de production Objectif n° 4 du troisième plan national de développement</p> | | | | |
| <p>Réalisation 2.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2025, les personnes, en particulier les personnes marginalisées et vulnérables, bénéficient d'une productivité accrue, d'un emploi décent et de l'égalité des droits d'accès aux ressources (objectifs de développement durable connexes : 1 à 11 et 13 à 17)</p> | | | | |
| <p>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions</p> | | | | |
| <p>Indicateurs 1. Contribution au PIB de certains secteurs (agriculture,</p> | <p>Sources : relevé statistique du Bureau de statistique ougandais, enquêtes sur la population active</p> | <p>Produit 2.1.1. Les capacités des ministères, départements et agences ciblés dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie extractive sont renforcées en ce qui</p> | <p>Ministères, départements et agences Private Sector Foundation Secteur privé</p> | <p>Ressources ordinaires : 15 626 000 dollars</p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| <p>tourisme, secteur minier, industrie, secteur manufacturier) (indicateur 8.9.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2018) : agriculture : 22,9 %, tourisme : 7,3 %, secteur minier : 0,3 %, industrie : 26,5 %, secteur manufacturier : 15,4 %</p> <p>Niveau cible (2025) : agriculture : 19,9 %, tourisme : 8,5 %, secteur minier : 5,7 %, industrie : 28,6 %, secteur manufacturier : 20 %</p> <p>2. Taux de chômage, par âge, sexe et situation au regard du handicap (indicateur 8.5.2 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 9,2 % (jeunes : 13,3 %, hommes : 6 %, femmes : 14 %)</p> <p>Niveau cible (2025) : 6,9 % (jeunes : 9,7 %, hommes : 5,2 %, femmes : 8,8 %)</p> <p>3. Classement / score de l'Ouganda au regard de l'indice de facilité de faire des affaires</p> <p>Niveau de référence (2020) : 116/60</p> <p>Niveau cible : 100/80</p> | <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau de statistique ougandais</p> <p>Sources : Forum économique mondial ; indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entités responsables : Forum économique mondial, Banque mondiale</p> | <p>concerne l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies inclusives qui augmentent la productivité, améliorent la compétitivité et facilitent l'accès au marché des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (produits 1.2.2, 1.2.6, 1.4.1 et 2.4.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.1.1.1. Nombre d'initiatives de développement durable innovantes et adaptées aux contextes locaux lancées et développées visant les collectivités, les groupes et les femmes n'ayant qu'un accès restreint aux services de base (produit 1.2.6 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 100 ; Niveau cible : 150 ; Source : rapports sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.1.1.2. Nombre de politiques et de réglementations élaborées en vue de soutenir la productivité, d'améliorer la compétitivité et de faciliter l'accès au marché des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (indicateur 12.b.1 relatif aux objectifs de développement durable et produit 1.2.2 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 3 ; Niveau cible : 8 politiques et 5 textes réglementaires ; Sources : déclarations de politique générale ministérielles et rapport de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.1.2. Le secteur public/privé et les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur ciblées (agriculture, tourisme, exploitation minière, industrie et énergie) jouissent de capacités renforcées et d'un meilleur accès aux moyens de production et aux marchés et se lancent dans des entreprises vertes et inclusives qui créent des moyens de subsistance et des emplois (produit 1.4.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.1.2.1. Nombre de nouveaux partenariats fonctionnels établis dans les chaînes de valeur ciblées (indicateur 17.6.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5 ; Source : rapports de situation ;</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> | <p>Organisations de la société civile</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Ministères, départements et agences</p> <p>Administrations locales</p> <p>Secteur privé, microentreprises et petites et moyennes entreprises</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> | <p>Autres ressources : 26 995 000 dollars</p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|--|---|
| | | <p>2.1.2.2. Nombre de modèles d'activité respectueux de l'environnement et profitant à tous lancés ou développés pour améliorer les moyens de subsistance</p> <p>Niveau de référence (2020) : 16 ; Niveau cible : 100 ; Sources : rapports de situation, rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.1.2.3. Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises utilisant des plateformes de développement des fournisseurs pour créer des chaînes de valeur inclusives et durables (produit 1.4.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 250 ; Source : rapports sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.1.3. Les conditions favorables sont renforcées en vue d'accroître le financement du secteur public et du secteur privé en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable (produit 1.2.2 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.1.3.1. Volume des ressources supplémentaires obtenues au moyen de financements publics et privés en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable avec le soutien du PNUD (produit 1.2.2 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>a) Niveau national : financement public : 0, financement privé : 0</p> <p>b) Niveau infranational : financement public : 0, financement privé : 0 Niveau cible : 2 millions de dollars</p> <p>a) Niveau national : financement public : 0,5 million de dollars, financement privé : 0,5 million de dollars</p> <p>b) Niveau infranational : financement public : 0,5 million de dollars, financement privé : 0,5 million de dollars</p> <p>2.1.3.2. Nombre de nouvelles microentreprises et petites et moyennes entreprises ciblant les femmes et les jeunes vulnérables</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 100 ; Sources : rapports de situation, rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.1.3.3. Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises ciblées qui ont eu accès à un financement inclusif</p> | <p>Ministères, départements et agences</p> <p>Administrations locales</p> <p>Secteur public et secteur privé</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| | | <p>Niveau de référence : 70 ; Niveau cible : 300 ; Sources : rapports de situation, rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.1.4. Les femmes et les hommes, en particulier les jeunes et les groupes marginalisés, ont un meilleur accès aux technologies innovantes et aux ressources naturelles et productives et en tirent parti pour améliorer les moyens de subsistance, le travail décent et les possibilités d'emploi dans les secteurs formel et informel (produit 1.1.2 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.1.4.1. Nombre de nouveaux emplois décents (formels et informels) générés, ventilés par sexe, âge et situation au regard du handicap (indicateur 8.9.2 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 200 000 (120 000 pour les femmes et 80 000 pour les hommes) ; Sources : relevé statistique du Bureau de statistique ougandais, rapports de situation ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.1.4.2. Montant des ressources financières allouées à l'établissement de partenariats public-privé et de partenariats avec la société civile au service de la réalisation des objectifs de développement durable (indicateur 17.17.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 50 millions de dollars ; Source : rapports de situation ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | Ministères, départements et agences Administrations locales Secteur privé Organisations de la société civile Partenaires de développement Organismes des Nations Unies | |
| <p>Priorité du pays : Objectif n° 1 du troisième plan national de développement ; Objectif n° 2 du troisième plan national de développement ; Objectif n° 3 du troisième plan national de développement ; Objectif n° 4 du troisième plan national de développement</p> | | <p>Accroître la valeur ajoutée dans les principaux secteurs porteurs de croissance</p> | | |
| <p>Réalisation 2.2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2025, les ressources naturelles et l'environnement sont gérés et protégés de manière durable et les populations, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, ont la capacité d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophe et de s'y adapter (objectifs de développement durable connexes : 1, 3 et 5 à 17)</p> | | | | |
| <p>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises</p> | | | | |
| <p>Indicateurs</p> <p>1. Proportion de terres, d'eaux intérieures et de zones humides</p> | <p>Source : rapports d'examen sectoriels</p> | <p>Produit 2.2.1. La capacité des institutions publiques et privées et des populations locales de gérer durablement les ressources naturelles et de protéger les écosystèmes vitaux</p> | Ministères, départements et agences Organismes des Nations Unies | <p>Ressources ordinaires :</p> <p>19 545 000 dollars</p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|---|--|---|--|---|
| <p>conservées aux fins de la biodiversité et des services écosystémiques (par type d'écosystème) (indicateurs 15.1.1 et 15.1.2 relatifs aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2019) : couvert forestier : 9,5 %, zones humides : 10,9 %</p> <p>Niveau de cible : couvert forestier : 18 %, zones humides : 12 %</p> <p>2. Pertes économiques dues aux risques naturels, en pourcentage du PIB (indicateurs 1.5.2 et 11.5.2 relatifs aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 7,5 %</p> <p>Niveau cible : 5 %</p> <p>3. Proportion de la population ayant accès à l'électricité et aux énergies modernes pour cuisiner, par sexe et par zone rurale/urbaine (indicateurs 7.1.1 et 7.1.2 relatifs aux objectifs de développement durable, troisième plan national de développement)</p> <p>Niveau de référence (2019) : électricité : 21 %, énergie propre pour la cuisson : 15 %</p> <p>Niveau cible : électricité : 30 %, énergie propre pour la cuisson : 24 %</p> <p>4. Émissions annuelles d'équivalent dioxyde de</p> | <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'eau et de l'environnement</p> <p>Sources : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, système Desinventar pour l'Ouganda</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Cabinet du Premier Ministre</p> <p>Sources : rapports de performance du Gouvernement, rapports statistiques nationaux</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entités responsables : Cabinet du Premier Ministre, Bureau de statistique ougandais</p> | <p>est renforcée (produits 1.4.1, 2.5.1 et 3.4.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.2.1.1. Gestion des ressources naturelles dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation (produit 1.4.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2019) :</p> <p>a) Superficie des terres protégées : 3 916 486 hectares</p> <p>b) Superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion : 3 916 486 hectares</p> <p>c) Superficie sous régime de gestion forestière durable : 0 hectare</p> <p>d) Superficie sous régime de gestion durable des terres : 0 hectare</p> <p>Niveau cible :</p> <p>a) Superficie des terres protégées (en hectares)</p> <p>b) Superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion : 20 000 hectares</p> <p>c) Superficie sous régime de gestion forestière durable : 4000 hectares</p> <p>d) Superficie sous régime de gestion durable des terres : 14 000 hectares</p> <p>Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.2.1.2. Montant des ressources financières mobilisées et utilisées aux fins de l'action climatique (produit 2.5.1 modifié du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 30 millions de dollars ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.2.1.3. Nombre de personnes bénéficiant de solutions fondées sur la nature pour améliorer les moyens de subsistance et l'action climatique (produit 3.4.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 30 000 (14 000 hommes et 16 000 femmes) ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p> | <p>Autres ressources : 45 955 000 dollars</p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|---|--|---|---|---|
| <p>carbone (par million de tonnes) (indicateur 9.4.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2015) : 3 230,7 Niveau cible : 2 994</p> <p>Sources : données mondiales de l'Agence internationale de l'énergie sur les émissions, rapports de performance sectoriels</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> | | <p>Produit 2.2.2. Les institutions et les populations aux niveaux national et infranational sont plus à même d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophe et de s'y adapter (produits 1.3.1, 2.1.1, 3.3.1 et 2.3.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.2.2.1. Nombre de femmes et d'hommes qui utilisent les services et les produits servant à s'informer sur le climat Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : femmes : 24,5 millions, hommes : 23,8 millions ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.2.2.2. Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (produit 1.3.1 modifié du plan stratégique) Niveau de référence (2020) : 75 % ; Niveau cible : 85 % ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.2.2.3. Mesure dans laquelle un système intégré d'information climatique et d'alerte rapide en cas de catastrophe est fonctionnel (indicateur 1.5.3 relatif aux objectifs de développement durable et produit 3.3.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2019) : système en partie fonctionnel ; Niveau cible : système entière fonctionnel ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2.3. L'accès aux sources d'énergie modernes, renouvelables et abordables et aux services connexes est plus facile et plus équitable (produits 1.5.1, 2.1.1 et 2.5.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.2.3.1. Nombre de ménages ayant accès à une énergie propre et durable à un coût abordable (produit 1.5.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2020) : a) Ménages dirigés par des femmes : 0 b) Ménages en zones rurales : 0 c) Ménages en zones urbaines et périurbaines : 0 Niveau cible :</p> | <p>Ministères, départements et agences Organismes des Nations Unies Organisations de la société civile Secteur privé Cabinet du Premier Ministre Ministère de l'eau et de l'environnement</p> <p>Autorité nationale de planification Ministère des administrations locales Administrations locales</p> <p>Ministères, départements et agences Ministère de l'énergie et des ressources minérales Agence d'électrification des zones rurales Autorité de réglementation de l'électricité Administrations des districts Secteur privé Organisations de la société civile Organismes des Nations Unies</p> | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | a) Ménages dirigés par des femmes : 30 000 b) Ménages en zones rurales : 100 000 c) Ménages en zones urbaines et périurbaines : 50 000 Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle 2.2.3.2. Part de l'énergie propre dans les énergies utilisées pour la cuisson, en pourcentage Niveau de référence (2018) : 15 % ; Niveau cible : 30 % ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle 2.2.3.3. Nombre de nouveaux partenariats en faveur du développement disposant de fonds suffisants pour améliorer l'efficacité énergétique ou la recherche de solutions énergétiques durables pour les populations ou groupes et les femmes mal desservis (produit 2.1.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 20 ; Source : rapports de performance sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle | | |

Priorité du pays : Objectif n° 4 du troisième plan national de développement

Objectif n° 5 du troisième plan national de développement : Renforcer le rôle de l'État dans le développement

Réalisation 3.2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici fin 2025, l'égalité des genres et les droits de la personne de tous les individus en Ouganda sont défendus, protégés et respectés dans un environnement tenant compte de leur culture (objectifs de développement durable connexes : 1 à 6, 8, 10 à 14, 16 et 17)

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

| Indicateurs | Source | Produit 3.2.1. Les institutions gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux régional, national et infranational sont plus à même de faire respecter les normes, valeurs et pratiques sociales et culturelles positives qui favorisent les droits de la personne, l'égalité et la non-discrimination (produits 1.6.2, 2.4.1 et 2.6.1 du plan stratégique) | Institutions religieuses et culturelles Ministères, départements et agences Organisations de la société civile Secteur privé Organismes des Nations Unies | Ressources ordinaires : 4 000 000 dollars Autres ressources : 5 000 000 dollars |
|---|--|---|---|--|
| 1. Indice d'inégalité de genre Niveau de référence (2019) : 0,531 Niveau cible : 0,2 | Source : rapport sur le développement humain en Ouganda Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : PNUD, Bureau de statistique ougandais, Cabinet du Premier Ministre | Indicateurs 3.2.1.1. Proportion d'institutions gouvernementales et non gouvernementales ciblées ayant des programmes/initiatives portant sur des valeurs et des pratiques qui favorisent les droits de la personne, l'égalité et la non-discrimination Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 70 % (institutions gouvernementales : 75 %, institutions non | | |
| 2. Pourcentage de la population ayant confiance dans le système judiciaire Niveau de référence (2019) : 59 % Niveau cible : 65 % | Source : rapport du secteur de la justice et du maintien de l'ordre Fréquence de la collecte : annuelle | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|---|--|--|--|---|
| <p>3. Prise en compte des questions de genre et de l'équité dans le budget national</p> <p>Niveau de référence (2019) : 61 %</p> <p>Niveau cible : 75 %</p> | <p>Entité responsable : secteur de la justice et du maintien de l'ordre</p> <p>Source : rapport de la Commission de l'égalité des chances</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Commission de l'égalité des chances</p> | <p>gouvernementales : 65 %) ; Source : rapports sectoriels ;</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.2.1.2. Nombre d'institutions ciblées disposant de politiques et de procédures pour faire face au harcèlement sexuel et à la violence et à la discrimination fondées sur le genre (indicateur 5.1.1 des objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 4 ; Niveau cible : 10 ; Source : rapports de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.2.1.3. Proportion de cas de violence fondée sur le genre signalés aux autorités et traités dans le système judiciaire formel (par type de violence) (produit 1.6.2 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence : viols sur mineur : 36,34 %, viols : 40,75 %, violences domestiques : 8,2 %</p> <p>Niveau cible : viols sur mineur : 45 %, viols : 50 %, violences domestiques : 20 %</p> <p>Source : rapport sur la criminalité ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 3.2 2. Les institutions gouvernementales et non gouvernementales peuvent mieux planifier, contrôler et fournir des financements publics et privés à destination des secteurs sociaux, et ce d'une manière équitable, responsable, durable et tenant compte des questions de genre (produits 1.1.2, 1.2.1, 1.3.1, 1.6.1 et 2.6.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateurs</p> <p>3.2.2.1. Valeur des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques tenant compte du genre et des droits de la personne (indicateur 17.19.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0 ; Niveau cible : 2 millions de dollars ; Source : rapports de performance du Gouvernement ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.2.2.2. Nombre de ministères, départements et agences et de districts qui ont intégré les questions relatives au genre et au VIH/sida dans leurs plans, leurs budgets et leurs rapports de dépenses concernant le développement (produit 1.1.2 modifié du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 20 (5 ministères, départements et agences et 15 districts) ; Niveau cible : 70 (10 ministères,</p> | <p>Institutions religieuses et culturelles</p> <p>Ministères, départements et agences</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | <p>départements et agences et 60 districts) ; Sources : rapports annuels de la Commission de l'égalité des chances, rapports de situation annuels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.2.2.3. Nombre de sociétés privées qui encouragent l'application du principe de responsabilité et l'égalité des genres en utilisant le label égalité des sexes du PNUD (produit 2.6.1 modifié du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 43 ; Niveau cible : 75 ; Source : rapports d'examen sectoriels ; Fréquence de la collecte : annuelle</p> | | |